

DEC26119DAJ

**Décision du 8 septembre 2026 portant fin au mandat de Mme Cécile d'ORBIGNY en qualité de
Déléguee à l'encadrement supérieur**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 23 octobre 2024 (JO du 24 octobre 2024) portant nomination de M. Philippe Mauguin en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations du siège de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 17 juin 2026 portant nomination de Mme Cécile d'ORBIGNY en qualité de Déléguee à l'encadrement supérieur pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} juillet 2025,

Décide :

Article unique :

A compter du 1^{er} octobre 2026, il est mis fin au mandat de Mme Cécile d'ORBIGNY, Ingénieure de Recherche, en qualité de Déléguee à l'encadrement supérieur.

Fait à Paris, le 8 septembre 2026

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

